



## REGLEMENT DU JEU

La société PWR S.A.S., 2 rue de Rome, BP 80092, 67670 MOMMENHEIM, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat sur son site Internet [www.road-store.com](http://www.road-store.com) pour la période du 15/07/2010 au 31/08/2010 minuit. Jeu réservé aux personnes majeures et permettant de gagner :

De la 1<sup>ère</sup> place à la 10<sup>e</sup> place : un billet d'entrée 1 personne aux 24h du Mans Camions les 18 et 18 septembre 2010, d'une valeur de 26 €uros.

### **Article 1 : conditions de participation**

Ce jeu est accessible à toute personne majeure à l'exclusion des personnes ayant participées à l'organisation du jeu, au personnel de PWR S.A.S ainsi qu'aux membres de leur famille. La participation au jeu s'effectue en devenant fan de Road-Store.com sur le site Facebook, plus exactement en cliquant sur le lien « j'aime » de la page Facebook de Road-Store.com accessible à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/pages/Road-storecom/141171779228593>.

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement est déposé chez Maître Gilbert Wilke, huissier de justice à Strasbourg et disponible en ligne sur le site Internet [www.road-store.com](http://www.road-store.com).

### **Article 2 : tirage au sort**

Un tirage au sort sera effectué par Maître Gilbert Wilke dans les 10 jours suivant la clôture du jeu et désignera les gagnants parmi l'ensemble des fans Facebook de Road-Store.com, inscrits entre le 15 juillet et le 31 août 2010 avant minuit. Les gagnants autorisent l'organisateur à publier leur nom et leur ville sur son site [www.road-store.com](http://www.road-store.com) à titre gratuit.

### **Article 3 : remise du lot**

Les lots gagnés décrits ci-dessus seront expédiés dans un délai maximum de 7 (sept) jours après le tirage au sort et ne pourront être échangés contre un autre lot ou sa valeur. Les gagnants seront contactés via leur messagerie Facebook, afin de convenir de l'adresse de livraison. Sans réponse reçue dans les 7 (sept) jours suivant l'envoi du mail, le lot demeurera la propriété de la société PWR S.A.S.

En cas de retour du colis non réclamé par le destinataire celui-ci demeurera la propriété de l'organisateur.

La société PWR S.A.S. ne saurait être tenue responsable en cas de retard ou de perte, survenant lors de l'acheminement des lots gagnés. Dans ce cas, des réserves précises (éléments manquants ou défectueux) doivent être faites par le destinataire et une réclamation écrite doit être adressée à la société PWR S.A.S. dans la semaine suivant la livraison du lot.

#### **Article 4 : responsabilité**

La société PWR S.A.S. se réserve le droit d'annuler, de modifier, interrompre ou prolonger le présent jeu concours en cas de circonstances indépendantes à sa volonté sans que sa responsabilité puisse être engagée. En cas de contestation, le présent règlement fera foi.

#### **Article 5 : loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatiques et libertés du 6 janvier 1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

#### **Article 6 : frais de participation**

Jeu gratuit sans obligation d'achat.

La participation au jeu concours de la société PWR S.A.S. sur le site [www.road-store.com](http://www.road-store.com) par un internaute qui utilise une connexion Internet forfaitaire ou illimitée (ADSL ou câble) ne peut donner lieu au remboursement des frais de connexion car le fait de se connecter au site pour participer au jeu n'entraîne pas de frais supplémentaires.